

## master drt affaire: ecole de commerce conseillée?

Par **Visiteur**, le **20/05/2011** à **14:36**

Bonjour a tous,

je suis actuellement en 2 eme année de droit. J envisage serieusement de faire un master drt des affaires. Néanmoins , j'ai entendu que il fallait un dossier béton. J ai aussi entendu que il fallait faire aussi une ecole de commerce car c est complementaire.

Si je vais en ecole de commerce. Je devrais y aller en 1ere année? Est il necessaire de faire une ecole de commerce a coté du master drt affaire?

Par **Yn**, le **21/05/2011** à **15:36**

Une école de commerce et un master droit des affaires sont globalement très différents. Le droit des affaires "pur" vise des problématiques assez techniques comme la fiscalité, le droit des sociétés, le droit de la concurrence (et de la consommation), etc.

Les écoles de commerce ne forment pas ou peu à ces disciplines, ce qui est logique étant donné la diversité des autres enseignements. Passer par une école de commerce n'est pas donc pas indispensable et je dirai même déconseillé si je ne prends pour exemple que ma faculté où pratiquement tous les M2 droit des affaires sont issus d'un M1 droit des affaires.

L'important est de faire le tri dans ton orientation : quel droit des affaires ? (plutôt fiscalité, plutôt concurrence, etc.), de choisir les matières nécessaires pour intégrer le M2 de ton choix et surtout obtenir de bons résultats.

Par **Visiteur**, le **22/05/2011** à **00:26**

Mon prof de td de droit de la concurrence, a conseillé a ceux qui voulait faire un master du droit des affaires de faire 'un double parcours. Faire un master droit des affaires et poursuivre ensuite par une école de commerce.

Je me suis donc demandé si s'était nécessaire pour etre regardé comme un avocat de droit des affaires sérieux.

Mais je lis un avis , qui me dit que ce n'est nécessaire ce double cursus.

Par **Visiteur**, le **22/05/2011** à **00:37**

Je me suis aussi demandé si c'était purement et simplement éliminatoire à l'admission d'un master droit des affaires, d'avoir obtenu, certes, sa licence sans redoubler aucune année ni repasser en septembre, mais en ayant pas de mention????

Par **Murphys**, le **22/05/2011** à **15:04**

Je ne suis pas vraiment d'accord avec Yn.

Si il est vrai que question "droit pur" l'école de commerce ne sert pas à grand chose (le programme est très sommaire), la très haute technicité en comptabilité est des plus appréciable. Le niveau des juristes est globalement largement insuffisant par rapport à l'importance de la matière, spécialement en droit des affaires (droit fiscal, procédures collectives, droit des sociétés, droit pénal des affaires, etc..).

Pour ce qui est de préparer un double diplôme, il y'a le concours Passerelle 2 spécialement fait pour les élèves de fac (gestion, eco, droit..), dont voici le lien

[url:3jlnp6gw]<http://www.passerelle-esc.com/passerelle2-Fonctionnement.html>[/url:3jlnp6gw]

Par **Visiteur**, le **22/05/2011** à **20:57**

Après le concours passerelle je me retrouverais en quel année d'école de commerce???  
Leurs études sont organisées comme en droit: licence, master???????????,

Par **alex83**, le **22/05/2011** à **21:27**

Bonjour,

Sans doute une année à l'étranger est plus intéressante qu'une année en école de commerce.